

**Besoin d'aide ?**

Consulter un(e) conseiller (ère)
en évolution professionnelle !

P-3

Les Abondements

Lorsque le bénéficiaire (salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant) veut acheter une formation dont le coût dépasse la somme qu'il a sur son compte CPF, il peut bénéficier d'abondements qui viendront compléter tout ou partie de la somme restant à charge.

Il existe plusieurs sortes d'abondement :

- ↪ L'abondement par soi-même, c'est-à-dire l'autofinancement. Le bénéficiaire paie en carte bleue en une seule fois
- ↪ L'abondement par la CPAM s'il a des points sur son compte professionnel de prévention (C2P)
- ↪ L'abondement par Pôle Emploi s'il est demandeur d'emploi
- ↪ L'abondement par la CARSAT s'il bénéficie d'une rente d'incapacité de plus de 10%
- ↪ L'abondement par l'entreprise (abondement correctif, ou pour les salariés licenciés, ou volontaire)

Détails de chaque abondement sur le site de **la MIP www.mip-louhans.asso.fr** : rubrique financement puis dispositif puis CPF



La caisse des dépôts et de consignation mobilise les droits dans l'ordre suivant :

- | | |
|--------------------|---|
| 1) Droits DIF | 3) Puis "Avoir" du titulaire (certaines dotations de l'entreprise telles que l'abondement correctif, l'abondement salarié licencié et l'abondement de droits supplémentaires) |
| 2) Puis droits CPF | 4) Puis autres abondements (ATMP, C2P, dotations volontaires de l'entreprise, PE...) |



Ne confondre l'alimentation du compte et les abondements

↪ **L'alimentation** : cela signifie qu'une somme d'argent, si la personne est salariée ou travailleur indépendant, est créditée chaque année au printemps sur le compte CPF. Cette somme peut être majorée si l'on est travailleur handicapé ou si on n'a pas de diplôme ou un diplôme inférieur au CAP...

↪ **Les abondements** : il s'agit d'une somme versée au moment où on achète la formation et qui vient compléter les droits au CPF qui sont déjà sur le compte. Cela permet de prendre en charge une partie ou la totalité du coût de formation qui reste à charge.



D'autres abondements pourront être mobilisés : par l'AGEFIPH, les collectivités territoriales, l'Etat, l'OPCO... Ces abondements ne sont pas encore opérationnels au moment de la parution de ce document.



Voir page 2



Récapitulatif des abondements

CPF

Fiche n°

.2

		Salariés CDI, CDD Intérimaire	Demandeur d'emploi
Personnel		Abondement en autofinancement (règlement en CB)	CPF Seul (dit "CPF autonome") ou CPF + auto-financement (pas besoin de la validation de PE)
Rente incapacité + 10 %		Abondement possible si utilisation des droits dans les 2 ans qui suivent la déclaration d'incapacité (7 500€) Passage par un CEP obligatoire qui fournit une attestation	
C2P		Abondement possible si points de pénibilité (1 pt = 375€) Voir les points sur moncompteprofessionnelprevention (compte à créer) Passage par un CEP obligatoire qui fournit une attestation	
Entreprise	(+ de 50 salariés) Abondement correctif	Abondement de 3 000€ par salarié	
	Salarié licencié	Abondement de 3 000€ minimum	
	Abondement volontaire	Abondement possible. Somme décidée par l'entreprise	
	Abondement de droits supplémentaire	Somme définie selon accord de branche	
Pôle Emploi			Si validation par PE (autofinancement pour compléter impossible). Un solde à charge est impossible
Autre : Région/collectivités/ Agefip		Pas encore actif	

Fiche pratique



Liste des CEP Bourgogne-Franche-Comté



- N° d'appel : 09 72 01 02 03
- Vous pouvez également contacter directement le Conseil en évolution professionnelle le plus proche de votre domicile

21

CIBC Bourgogne Sud, 2 rue de Broglie 21000 DIJON
 ENVERGURE 5 rue de Mulhouse 21 000 DIJON
 ENVERGURE avenue du 8 septembre 1944 21200 BEAUNE
 RETRAVAILLER RUE Anatole Hugot 21500 MONTBARD
 RETRAVAILLER 4 rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY
 UNIFAF 59 avenue Rolland Carraz 21300 CHENÔVE

25

CIBC Formation Conseil chemin de Palente 25000 BESANCON
 CIBC Formation Conseil rue Claude Chappe 25300 PONTARLIER
 CIBC 90 rue de Gascogne 25200 GRAND-CHARMONT
 RETRAVAILLER avenue Elisée Cusenier 25000 BESANCON
 UNIFAF dans les locaux CIBC Formation Conseil, chemin de Palente 25000 BESANCON

39

EMC CIBC Jura 33 place de la Comédie 39000 LONS LE SAUNIER
 EMC CIBC Jura 1 rue Louis de la Verne 39100 DOLE
 EMC CIBC Jura 1 rue de Tomachon 39200 SAINT CLAUDE
 EMC CIBC Jura 2 rue de l'égalité 39300 CHAMPAGNOLE
 RETRAVAILLER 20 avenue Edouard Herriot 39300 CHAMPAGNOLE
 RETRAVAILLER 2 rue Louis de la Verne 39100 DOLE

58

CIBC 58 2 place de la résistance 58000 NEVERS
 CIBC 58 40 rue des rivières St Agnan 58200 COSNE SUR LOIRE

70

CIBC Haute Saône 16 rue Edouard Belin 70014 VESOUL
 CIBC Haute Saône 1 rue de la poste 70100 ARC LES GRAY
 RETRAVAILLER 42 bd Charles de Gaulle 70000 VESOUL
 RETRAVAILLER 8 rue des jardins 70200 LURE
 RETRAVAILLER 1 rue Carnot 70300 LUXEUIL LES BAINS

71

AGIRE 5 av François Mitterrand 71200 LE CREUSOT
 AGIRE rue du 19 mars 1962 71210 ECUISSES
 AGIRE 12 rue Lamartine 71210 MONTCHANIN
 AGIRE 5 rue Saint Eloi 71300 MONTCEAU LES MINES
 CIBC Bourgogne Sud 1000 av Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 MACON
 CIBC Bourgogne Sud 12 D rue du Général Leclerc 71100 CHALON SUR SAONE
 CILEF 1 rue des Pierres 71400 AUTUN
 CILEF rue des Grands Bois 71490 COUCHES
 CILEF place Charles de Gaulle 71360 EPINAC
 CILEF 2 bis rue d'Autun 71190 ETANG SUR ARROUX
 MIP LOUHANS 4 promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS

89

CIBC Bourgogne Sud 10 rue Jules Ferry 89000 AUXERRE
 CIBC Bourgogne Sud bd des Noyers Pompons 89100 SENS
 CIBC Bourgogne Sud 1 place Cassini 89300 JOIGNY
 MDE Auxerre 8 avenue Delacroix 89000 AUXERRE
 MDE Auxerre 6 rue Henri Sanglier 89100 SENS
 MDE Auxerre 62 rue de Lyon 89200 AVALLON
 MDE Auxerre 1 place de Cassini 89300 JOIGNY
 MDE Auxerre 7 rue de l'Île de France 89600 SAINT FLORENTIN
 MDE Auxerre 3 rue Claude Aillot 89700 TONNERRE

90

CIBC 90 place de l'Europe 90000 BELFORT